

Le chercheur et la décision politique



Le cours de la recherche

Entretien avec Patrick Weil

Patrick Weil, chercheur au CNRS, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris et auteur en 1995 d'une « note » publiée par

la Fondation Saint-Simon¹, a été chargé en juin 1997 par le gouvernement de Lionel Jospin de faire des propositions sur les modalités d'entrée et de séjour des étrangers en France et sur l'attribution de la nationalité française par application du droit du sol. Il a remis ses deux rapports le 31 juillet 1997². Une nouvelle loi sur la nationalité et une nouvelle loi sur l'immigration, directement inspirées de ces rapports, ont été promulguées respectivement le 16 mars et le 11 mai 1998³.

De ce que nous nous proposons avant tout d'étudier la réalité, il ne s'ensuit pas que nous renoncions à l'améliorer : nous estimerions que nos recherches ne méritent pas une heure de peine si elles ne devaient avoir qu'un intérêt spéculatif.

Émile Durkheim

n

ous vous avons demandé cet entretien pour tenter d'éclairer, à partir de votre expérience, cette zone intermédiaire où le chercheur en sciences sociales et le décideur politique interagissent. Et d'abord : connaissez-vous d'autres exemples de chercheur ayant inspiré d'aussi près une loi sur l'immigration ?

L'Autriche, important carrefour migratoire, a revu récemment sa législation sous la houlette d'une équipe animée par Rainer Münz, professeur à l'université de Berlin. C'est le seul cas important, à ma connaissance.

Les chercheurs étrangers ont-ils relevé le fait que la réflexion ait été confiée à un chercheur ?

Ce sujet est sur l'agenda politique de la plupart des pays du Nord : les problèmes sont complexes, les situations évoluent vite et appellent sans cesse de nouvelles modifications législatives. Mais les « solutions » n'apparaissent pas évidentes. En outre, le thème reste très souvent fortement politisé. Aux États-Unis, le Congrès vient

d'approuver une augmentation du quota des immigrants qualifiés. En Belgique, le Parlement est en train d'évaluer l'ensemble de la législation. Enfin, en Allemagne, le gouvernement issu des élections de septembre 1998 devra certainement s'atteler assez vite à une réforme de la législation de la nationalité. Il n'est donc pas étonnant que l'expérience française ait eu un large écho à l'étranger, d'autant que, de manière générale, la France est toujours observée de très près dès qu'il s'y passe quelque chose touchant aux droits de l'homme.

Ce qui a d'abord intéressé, et qui peut-être en effet était le plus neuf, c'est la méthode : on n'a pas mis en place une *commission* mais une *mission*, confiée en l'occurrence à un chercheur qui assume la pleine responsabilité de ce qu'il propose. Si cette personne ne travaille pas seule, mais en équipe, c'est elle qui assume la pleine responsabilité du contenu du rapport. Avec une commission, au contraire, le rapport final est nécessairement le fruit d'un compromis qui dépend de la composition du groupe et qui, en outre, manque parfois de logique interne. Mais, dans l'un et l'autre cas, le risque demeure que le rapport soit ensuite enterré !

L'idée de me confier une mission est venue du ministre de l'Intérieur, qui l'a proposée au Premier ministre. Celui-ci a accepté qu'elle soit interministérielle, ce qui était une condition indispensable à sa réussite. Dès que mon nom a commencé à circuler, on m'a pressé de « constituer la commission » et d'y inclure Untel ou Untel. J'ai refusé. J'ai indiqué que l'on n'avait pas besoin de moi pour présider une commission interministérielle – dont au demeurant on pouvait prédire les conclusions. En outre, une commission aurait aussi impliqué des délais bien plus longs, et le gouvernement voulait aller vite. Bien sûr, j'avais besoin dans mon équipe de fonctionnaires de chaque ministère important. Mais je ne voulais pas qu'ils me soient imposés. En même temps, j'ai bien volontiers accepté que chaque ministère concerné (Intérieur, Justice, Affaires étrangères, Affaires sociales) désigne un expert que je pourrais consulter. Leur avis a, en fin de parcours, beaucoup compté. Mais, en dernière instance, c'est moi qui ai décidé quand il y a eu divergence et qui ai assumé l'entière responsabilité du rapport.

Comment avez-vous constitué votre équipe ?

Avant la mission, j'avais déjà commencé à travailler avec un collègue économiste du CNRS sur un aspect qui me tenait à cœur parce qu'il me paraissait novateur : la possibilité de lutter contre l'immigration irrégulière, sans passer par la répression, par l'assèchement du marché du travail irrégulier, tant français qu'étranger. Il était partant pour la mission et a commencé à travailler immédiatement. Ensuite j'avais besoin d'un bon juriste car toutes les propositions devaient être traduites dans un projet de loi ou des dispositions réglementaires.

J'ai trouvé au Conseil d'État un excellent juriste ; deux autres membres de l'équipe en venaient aussi. Il y avait encore un membre de la Cour des comptes, un inspecteur de l'administration, un inspecteur des Affaires sociales, un secrétaire

des Affaires étrangères, une juge d'instance à Pontoise, un agrégé de philo et un chercheur américain d'origine belge travaillant sur les DOM-TOM. Cela a constitué un mélange formidable. On avait pas mal de contraintes d'organisation, mais on s'en est sortis. Un exemple : c'était une période de vacances, beaucoup des membres de l'équipe avaient prévu de partir... L'un d'eux partait dans le Midi, il en a profité pour aller visiter les préfectures du Var et des Bouches-du-Rhône. Une autre a fait de même en Bretagne. C'est que nous n'avions aucun crédit !

Vous n'aviez aucun crédit ?

Non. On s'est débrouillés.

Et avec quels moyens ?

Une secrétaire, mise à disposition par le ministère des Affaires sociales, et des bureaux, avec téléphone et papier à en-tête ; c'est tout.

Parmi les moyens, il y a aussi l'accès aux sources...

... facilité par la solennité de l'annonce de la mission par le Premier ministre, dans son discours au Parlement.

Qui vous ouvrait toutes les portes ?

En principe. Certains ministères ont été plus « ouverts » que d'autres. Dans l'un d'entre eux, le plus difficile d'accès, le cabinet voulait que tous les contacts passent par lui. Dans les préfectures ou dans les milieux policiers, le climat a évolué : réservé au début, cordial par la suite. Le fait de donner à un universitaire une telle responsabilité n'a pas, au départ, suscité l'enthousiasme.

Comment avez-vous surmonté ces réticences ?

J'ai joué cartes sur table. J'ai utilisé ma « note Saint-Simon » comme une hypothèse de recherche à tester auprès des acteurs, et je la leur ai présentée comme telle : je n'étais pas sûr que ce fût la bonne hypothèse. Dès qu'elle s'est trouvée, assez vite, plutôt vérifiée, on a discuté, là encore cartes sur table, des propositions. La méthode a rassuré les acteurs, qui ont trouvé leur intérêt à participer au processus de réforme et ont joué le jeu. Et moi j'y ai trouvé un intérêt : les propositions du rapport étaient d'autant plus solides qu'elles avaient passé le filtre critique de tous les acteurs administratifs, associatifs, politiques et syndicaux que nous avons rencontrés.

L'hypothèse de départ

Pourriez-vous résumer rapidement cette hypothèse ?

C'était que l'immigration était devenue un sujet de très forte politisation. La gauche et la droite mentaient sur la réalité de la politique publique en affichant l'objectif de l'immigration zéro, et l'immigration permettait à chacune de s'identifier face à l'autre. À chaque alternance, le nouveau gouvernement disait : « Votre loi a fait de la France une passoire ! (ou : porte atteinte aux droits de l'homme !) Il faut

la changer ! » Pour décider de ce qu'il mettrait dans la nouvelle loi, il s'adressait alors à ses correspondants « privilégiés » : à droite, en 1993, ce fut aux bureaux du ministère de l'Intérieur par exemple, à gauche, ce fut toujours aux associations de défense des droits de l'homme. Or un bureau du ministère de l'Intérieur a sa logique professionnelle : il s'inquiète des fraudes. Si le mariage permet d'accéder au séjour, il va se concentrer sur les mariages blancs et vouloir les empêcher à tout prix. Mais du coup, la majorité des gens, qui se marient de bonne foi, vont se trouver en butte à de nombreuses difficultés et parfois hors la loi : d'où injustices, procédures, demandes d'intervention, bref, de la paperasse, c'est-à-dire du travail supplémentaire qui empiète sur les missions de sécurité.

Une règle de droit ne peut empêcher toutes les fraudes, c'est parfaitement illusoire : elle doit simplement « passer au bon endroit », de façon à inclure la majorité de ceux à qui elle est censée garantir un droit et à exclure la majorité de ceux qu'elle veut en écarter. À partir de 1993, le législateur est parti de l'idée qu'une fois entré, tout étranger risquait de rester définitivement : il fallait donc fermer la porte à tout le monde, époux, familles, touristes, hommes d'affaires, étudiants, chercheurs. Le résultat a été de porter atteinte à des droits dont la France affiche le respect, à l'intérêt du pays et, comme je viens de l'expliquer, à la sécurité publique par surcharge des policiers affectés à des contrôles inutiles. Un responsable policier m'a dit un jour : « Ce ne peut pas être Pasqua qui a fait cette loi [de 1993]. Pasqua connaît le métier des policiers et le respecte. Or il nous a tellement englués dans la paperasse que nous ne pouvons plus travailler. » C'est là que j'ai compris que je tenais un angle d'attaque, un point commun entre des acteurs qui ne se parlaient plus : les juges, les policiers, les associations. Le rapport a été bien accepté dans les administrations, parce qu'il a proposé notamment de supprimer des contrôles inutiles qui empoisonnaient la vie de milliers de gens, et parce qu'elles n'ont perdu chacune que des responsabilités auxquelles elles ne tenaient pas outre mesure.

Car, qu'aurait fait la gauche traditionnelle ? Elle aurait entendu les associations, qui s'intéressent, très normalement, à des cas de grande injustice, par exemple de « double peine ». Mais ces cas, aussi douloureux soient-ils, ne concernent que quelques centaines de personnes, tandis que la situation des millions d'étrangers installés en France ou de ceux qui souhaitent y entrer avec un visa avait été négligée. J'ai donc choisi de prendre la question des immigrés et des étrangers dans leur masse, ceux qui quotidiennement ne sont pas très bien traités dans les préfectures et les consulats. J'ai choisi de m'intéresser aux conditions de travail des agents de préfectures, surchargés de missions multiples et parfois contradictoires. Comme je l'ai écrit dans le rapport : « Toutes les modifications [qui] ont été présentées, à gauche comme à droite, comme une annulation de la modification précédente [...] ne se sont pas annulées l'une l'autre mais se sont entrelacées, sans considération pour la paralysie qu'elles contribuaient à créer sur le terrain du contrôle et sur

le terrain du droit. » Il s'agissait de rétablir la chaîne de coopération entre les acteurs de telle façon que, sur le terrain, les principes trouvent leur application, les droits soient rétablis et les contrôles effectifs.

De l'utilité du chercheur

Est-ce qu'à votre avis seul un chercheur pouvait le faire ? Un chercheur connaissant le terrain, et néanmoins extérieur aux enjeux administratifs ?

Oui, exactement. La combinaison des deux m'a permis de proposer des idées et des solutions qui venaient du bas, des gens des bureaux, dont les propositions n'arrivent jamais assez haut pour être soumises à l'arbitrage. Je me suis plus appuyé sur les fonctionnaires des préfectures que sur les fonctionnaires d'administration centrale. Il faut donc nuancer ce que je disais tout à l'heure : il peut y avoir eu une catégorie de perdants dans l'échange dont je parlais, certains fonctionnaires d'administration centrale.

Comment, selon vous, les politiques en sont-ils venus à demander à un chercheur de faire ce travail ?

Peut-être en désespoir de cause ! Cela faisait quand même plus de vingt ans qu'ils n'arrivaient à rien sur ce sujet. La gauche avait promis de changer la politique d'immigration. Arrivant au pouvoir, il fallait bien qu'elle fasse quelque chose mais ne savait pas très bien quoi. Elle savait qu'avec l'ancienne méthode elle mobiliserait 80% des Français contre elle. Et la tension entre Français, ce sont toujours les immigrés qui la « payent ». Dans ma note de la Fondation Saint-Simon, je proposais de changer l'approche. Mon intuition était qu'au fond les Français étaient beaucoup plus d'accord qu'ils ne le croyaient sur ce qu'il fallait changer dans la politique d'immigration : s'ouvrir à ceux qui ont légitimement le droit d'entrer ou à ceux que l'on a intérêt à faire venir, contrôler plus efficacement les illégaux. On s'est étonné de ce que les Français soient pour les « lois Pasqua » et pour les « sans-papiers de Saint-Bernard ». Mais c'est très cohérent ! Les lois de 1993 leur avaient été présentées comme un moyen de lutter contre l'immigration irrégulière : ils étaient donc pour. Mais ils ne savaient pas que ces lois, ayant « placé le compas » au mauvais endroit, avaient mis dans l'irrégularité les parents d'enfants français, par exemple : et là, ils étaient contre... La lettre de mission parlait expressément d'« une politique [...] propre à recueillir l'assentiment de nos concitoyens ». J'avais en tête une sorte d'échange : libéralisation pour la plupart, contre dissuasion à l'égard des illégaux et surtout répression plus efficace à l'égard des plus dangereux : les quelques centaines de gros délinquants qui, sortant de prison, reviennent trop souvent dans leur quartier faute d'être pris en charge à la sortie. Ce sont eux qui font que les habitants sont furieux et perdent confiance en l'État, la police, la justice et le politique.

Pensez-vous que la Fondation Saint-Simon a joué à un rôle de *think tank* ?

Elle joue un rôle en ce sens que ses « Notes » arrivent sur le bureau de personnes qui peuvent se retrouver un jour avoir des décisions à prendre sur le sujet.

Parce qu'elle a un bon format et un bon carnet d'adresses...

Pas seulement. C'est surtout l'approche « opérationnelle » qui est fondamentale.

Les résultats

Avez-vous réussi, tout au long de l'opération, à conserver votre indépendance ?

La question de l'indépendance ne s'est pas posée. D'abord, quand on m'a confié la mission, on savait ce que je pensais et l'orientation générale de mes propositions. Ensuite, j'ai fait part à tous mes interlocuteurs, tant politiques que de terrain, du point où j'en étais de ma réflexion. Certains n'étaient pas d'accord et me le disaient, chacun pouvait apporter sa pierre à l'édifice en construction. Mais ensuite, quand le rapport a été remis, il est devenu la propriété du gouvernement. C'est seulement à ce stade que ce dernier a pu jouer un rôle de contrôle : il pouvait décider de ne pas le rendre public ou de le jeter au panier. Mais, sur son contenu, il n'a eu aucune influence particulière.

Cela dit, je souhaitais quand même que les propositions aient une cohérence intellectuelle et soient applicables. Il fallait donc écouter les arguments de ceux qui me mettaient en garde contre telle ou telle recommandation. Imaginons par exemple que le syndicat de l'administration pénitentiaire ne veuille pas que les centres de rétention soient dans les prisons : alors il ne servait à rien de faire cette proposition dans mon rapport. Que je trouve ou non l'idée excellente ne changeait rien à l'affaire. Chaque proposition devait en fait répondre à trois critères : elle devait pouvoir permettre une réforme significative des politiques de l'immigration et de la nationalité ; elle devait être faisable juridiquement, donc être conforme à la Constitution (pour la loi) ou à la loi (pour les règlements) ; j'ajoute un troisième critère, la « faisabilité politique ».

En amont, vous avez donc eu l'indépendance et la liberté d'action. En aval, la loi finalement votée vous convient-elle en tout ?

Elle a repris la plupart des propositions du rapport et les a même parfois améliorées.

Avez-vous eu la possibilité d'intervenir encore après la remise de votre rapport ou est-ce que c'était fini ?

J'ai travaillé avec des parlementaires, et j'ai découvert quelque chose : le rôle décisif que peut jouer le droit d'amendement.

Cela peut changer l'esprit d'une loi ?

Oui, en modifiant ses équilibres, et l'on a tendance à le négliger. C'est Alain Brouillet⁴ qui l'a le premier démontré. Les amendements peuvent venir des

parlementaires ou du gouvernement. Certains des amendements adoptés en dernière lecture ont par exemple « durci » inutilement le texte sur l'immigration.

Des amendements de l'opposition ?

Non, du gouvernement.

Avez-vous eu le sentiment d'avoir été un peu « utilisé » ? D'avoir été très utile à un moment donné, pour faire passer aux politiques un cap difficile (ce n'était quand même pas gagné d'avance, vous les avez beaucoup aidés), et que, une fois l'obstacle franchi...

Je ne le ressens pas comme cela. Et puis, est-ce si important ? De ce travail sont nées maintenant deux lois qui améliorent le statut des étrangers et de leurs enfants. Et je crois qu'elles représentent une évolution de la pensée de départ du gouvernement. Certains avaient plutôt l'intention de faire une loi où l'intégration, le « co-développement » et la nationalité constitueraient le versant libéral d'une politique d'immigration qui serait restée totalement restrictive. J'ai proposé une politique des flux migratoires, indépendante du problème de l'intégration ou de la nationalité, équilibrée et en elle-même plus libérale que la précédente, et elle semble avoir obtenu un large soutien dans l'opinion. Je ne suis pas sûr qu'au gouvernement on y ait beaucoup cru au départ.

Certains ont même peut-être été déçus... Est-ce que Jean-Pierre Chevènement aurait été si loin de sa propre initiative ?

En tout cas, il a été convaincu !

Avez-vous donc le sentiment d'avoir été « sauvé par l'opinion publique » ?

C'est vrai que la perception que l'opinion soutenait plutôt ma démarche a joué. Et les hommes politiques, dès lors qu'ils voient que « ça passe », se disent « Pourquoi pas ? Allons-y ! ».

Après avoir fini tout ce travail, et puis être resté sur la brèche pendant toute la durée du débat parlementaire, avez-vous repris contact avec certains des acteurs pour essayer de suivre la mise en œuvre ?

Je reste en contact avec pas mal de gens de l'administration que j'ai connus au cours de ma mission. D'ailleurs ceux des membres de l'équipe qui étaient fonctionnaires sont retournés à leur poste et, pour certains, sont aujourd'hui en train de mettre en œuvre notre travail commun. Il m'arrive même encore de participer à la réflexion administrative sur certains points. C'est ce qui s'est passé avec la question des chercheurs étrangers invités, dont les formalités de visa et de carte de séjour sont maintenant extrêmement simplifiées grâce à l'entremise, désormais instituée, de l'établissement invitant.

Vous avez dit que les gens de terrain avaient bien accueilli vos propositions : pouvez-vous déjà le mesurer dans la mise en œuvre, ou est-il trop tôt ?

Le rapport est utilisé comme instrument de travail, comme référence. C'est déjà important ; mais ensuite, chacun est libre d'en faire ce qu'il veut !

Une démarche incongrue ?

Alors, est-ce le rôle du chercheur d'intervenir ainsi dans la conduite des affaires publiques ?

Je le crois, mais sous certaines conditions. Durkheim, Weber⁵ ont dit des choses intéressantes là-dessus. Je suis heureux, en tant que chercheur CNRS, payé par les contribuables, et en tant que citoyen, qu'on m'ait demandé de mettre mes recherches scientifiques au service de la collectivité. Et je suis profondément touché d'avoir pu contribuer – si j'y ai réussi – à briser la chape de plomb qui était tombée sur la politique d'immigration et qui nous enfermait, depuis vingt ans, dans une spirale de décisions de plus en plus restrictives ; d'avoir trouvé un angle qui permette d'en sortir. D'ailleurs, parmi les chercheurs, cela a été assez bien reçu. Il y a même eu une sorte de patriotisme...

De corporatisme ?

Oui, plusieurs collègues étaient plutôt fiers que l'on ait fait appel à un politiste : la recherche en science politique peut donc avoir une utilité ! C'est quelque chose qu'on ne fait pas beaucoup en France.

Le fait-on ailleurs ?

Aux États-Unis, peut-être parce que la recherche est plus orientée vers l'analyse des politiques publiques, les chercheurs sont davantage consultés. Ils sont souvent auditionnés par le Congrès, publiquement. C'est assez rare en France, non ?

Votre passé politique n'est jamais venu dans la discussion ?

Mon passé politique est loin : je n'ai plus aucune attache politique depuis 1985. Il a été évoqué dans la presse d'extrême droite. Mais, pour élaborer le rapport, j'ai pu travailler sans difficulté avec l'opposition comme avec la majorité.

Mais pensez-vous que ce passé ait pu jouer un rôle en permettant au gouvernement de faire accepter au Parti socialiste cette démarche incongrue : faire appel à un chercheur pour élaborer une politique ?

Peut-être a-t-il un peu rassuré... Le gouvernement prenait quand même un risque en confiant à un chercheur un rapport sur l'immigration et la nationalité. J'avais rencontré Lionel Jospin en mars 1997 quand il avait été mis en cause par une partie de la gauche parce qu'il n'avait pas assez soutenu le mouvement des artistes contre la loi Debré. Il m'avait demandé de venir le voir. On a discuté ensemble de ma note Saint-Simon, qu'il avait lue entièrement et annotée, paragraphe par paragraphe. Je suis sorti de l'entretien impressionné.

Et il vous a confié la mission en juin ?

Oui, sur proposition de Jean-Pierre Chevènement.

Les bénéfiques scientifiques

Est-ce que cette expérience va vous servir dans votre métier de chercheur ? Du point de vue de la connaissance du milieu, de celle des processus de décision ?

J'ai beaucoup appris. J'ai approfondi mes connaissances de la politique de l'immigration et de la nationalité. Il y a aussi des choses nouvelles. J'ai appris le processus parlementaire. J'ai parlé tout à l'heure de l'importance des amendements. Je n'avais pas mesuré non plus le poids décisif du rapporteur. J'ai vu comment Louis Mermaz a cherché à « déstabiliser » l'ensemble du projet de loi sur l'immigration en tentant de modifier profondément le projet de loi sur la nationalité. Il y a eu sur ce point un vote décisif au sein du groupe socialiste. Alors que Gérard Gouzes, rapporteur de l'autre projet, avait une autre stratégie : il soutenait l'approche du gouvernement, mais il a amélioré substantiellement le texte par les amendements.

Il ne manque pourtant guère de politologues qui travaillent sur le Parlement ?

En effet. Mais je n'en connais pas qui travaillent sur ce point. C'est un sujet très intéressant : prendre cinq ou six projets de loi, voir ce qu'ils sont devenus, interroger les rapporteurs, étudier la relation complexe entre le ministre et le rapporteur, qui fait le lien avec les parlementaires dont le gouvernement a quand même besoin pour faire passer ses lois. Il y a toutes sortes de négociations, d'échanges entre groupes... Cela a été une découverte.

Avez-vous appris des choses sur le fonctionnement de l'administration ?

J'ai vu fonctionner les cabinets, très différemment les uns des autres. J'ai eu affaire à quatre ministères, plus Matignon. C'est avec le cabinet de Matignon que j'ai pu le mieux travailler.

C'est le choix des hommes par le ministre qui fait la différence ?

Lionel Jospin est populaire pour un certain style, qui règne aussi dans son cabinet.

Et sur la méthode, est-ce qu'une de vos découvertes n'a pas été ce travail d'équipe ?

Nous avons travaillé dans une ambiance extraordinaire. La tâche était immense et, sans les autres membres de l'équipe, je n'aurais pas réussi. Pour tenir les délais, tout le temps de la mission, je dormais deux ou trois heures par nuit, car la journée était consacrée aux entretiens et la nuit à la rédaction. De surcroît je dormais mal ! J'étais angoissé. Ce n'est pas comme si on vous demandait un rapport sur l'état de l'industrie ou de l'économie : dans le cas de l'immigration, vous traitez directement de la destinée des gens. N'allez-vous pas, avec telle disposition, en mettre certains dans des situations impossibles, parce que vous aurez négligé un aspect du problème ? C'est cela qui me réveillait la nuit. Mais, pour le doute ou pour l'action, j'avais le soutien de cette équipe.

Ces gens ne se connaissaient pas ?

Pour la plupart, non : ils étaient de milieux différents, y compris au plan politique. Nous avions tous comme cadre de référence la note Saint-Simon. Toutes nos

idées ont été testées auprès des gens de terrain et retenues seulement si elles nous paraissaient applicables. J'ai écrit personnellement la totalité du rapport sur la nationalité ainsi que l'introduction et la conclusion du rapport sur l'immigration. Chacun a écrit une première version de sa partie du rapport. Ensuite on la revoyait, on se relisait, tout le monde pouvait se dire en désaccord sur n'importe quel point. C'était très libre. À la fin, c'était tout de même moi qui tranchais si nécessaire.

En tant que chercheur, on n'a guère l'habitude de pareilles responsabilités. Après tout, rien de ce qu'on fait ne tire à conséquence... Imaginez-vous de revenir à la recherche solitaire après cette expérience ? Sur le même objet ?

Je ne veux plus travailler sur le sujet, pour moi c'est terminé.

Vous êtes saturé...

Non, ce n'est pas ça... Quand vous avez travaillé pendant dix ou quinze ans sur un sujet de recherche lié aux politiques publiques, que vous avez eu des idées sur ce qu'il faudrait faire, qu'on vous a dit : « Proposez ! », et que votre travail a trouvé un débouché comme celui-là, c'est fini. Ce n'est pas moi qui ferai l'évaluation.

Pour un chercheur, la mise en œuvre de ses hypothèses, c'est le point d'aboutissement ultime de sa recherche...

Oui, et dès lors elle nous échappe. Elle a une vie à elle, qu'il est passionnant d'observer tout en se mettant à faire autre chose...

**Propos recueillis par Christophe Jaffrelot
et Rachel Bouyssou, le 26 mai 1998**

1. *Pour une nouvelle politique d'immigration*, note de la Fondation Saint-Simon, novembre 1995, 35 p.

2. Patrick Weil, *Mission d'étude des législations de la nationalité et de l'immigration*, Paris, La Documentation française, 1997, 175 p.

3. *Journal Officiel*, 17 mars 1998 et 12 mai 1998.

4. Alain Brouillet, *Le Droit d'amendement dans la Constitution de la Cinquième République*, Paris, PUF, 1973.

5. É. Durkheim, *De la division du travail social*, Préface de la première édition (d'où sont extraites les lignes placées en exergue à cet entretien) ; M. Weber, *Le Savant et le politique*, notamment pp. 105, 112-113 de l'édition 10/18, 1963.